L'assemblée consent à un emprunt de trois mille livres, ajoutées aux deux mille quatre cents déjà empruntées pour ces besoins.

Dans cette épidémie, un modeste praticien de la ville, le chirurgien Achard, renouvelle l'exemple de dévouement donné par Claude Malo dans celle de 1529. Mais le danger passé, les services d'Achard furent promptement mis en oubli, car nous le voyons huit ans après, en 1651, les rappeler aux échevins dans une humble supplique.

« Supplie humblement Pierre Achard, maître chirurgien de Villefranche, disant que Dieu ayant affligé la dicte ville du mal contagieux, et ne s'estant trouvé aucunes personnes pour s'exposer à servir et assister les malades estant dans l'hôpital pour cela destiné ; il se seroit volontairement exposé à les servir, sous les clauses et conditions portées dans les traictés faits avec Messieurs vos prédécesseurs en la dicte charge et commissariat de santé du troisiesme may 1643, par Chassipol, notaire royal cy-joinct; et, sous les promesses verballes qui lui furent faictes, par la considération de ses progrès, qu'il ne payeroit, pendant sa vie, annuellement, que dix sols détailles ; et qu'il jouiroit de l'exemption de logement des gens de guerre.....

Le suppliant demande donc que l'on réduise sa cote à dix sols de toute taille, vu que tous les chirurgiens s'exposant à semblables occasions jouissent par toutes les villes du royaume des mêmes privilèges. »

L'administration communale consentit enfin à faire droit à cette requête.

La même année, quelques cas de peste se montrèrent à Lyon, mais il n'y eut pas d'épidémie à proprement parler. (Monfaloon.)

En 1563, Villefranche aurait été menacé d'une invasion du fléau, si l'on s'en rapporte à la délibération suivante :

Le jeudy, 4 juillet 1693, Messieurs les maire et échevins assemblés, il a été aresté que, comme les grâces qu'on